

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 27 JUN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	11

Date de convocation
21/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
JOHNSON Rémi
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

HUGOT Damien
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés :

MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à Eric GNAEGI
MARNOT Aurore donne pouvoir à Adeline COLLIN
VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à Joëlle GROSSET

Madame Anne Roger a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Just Classik Festival 2023 – Convention de partenariat
N° de délibération : 2023_25

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	11	11	0	0	0

ANNEXE : projet de convention de partenariat avec Envol Musical

L'association organise la sixième édition du Just Classik Festival. Il est proposé dans ce cadre de conventionner avec l'Association Envol Musical qui porte le projet afin de définir les modalités d'un partenariat qui se déclinera comme indiqué dans la convention en pièce jointe.

L'association se chargera de l'organisation logistique de l'évènement « Aub'session » à la Grange de Lusigny-sur-Barse ainsi que la communication et reversera une partie du produit des entrées à la commune.

La commune quant à elle s'engage à mettre à disposition gratuitement la Grange sur le temps de l'évènement (installation et désinstallation comprises) et de verser 1.000 € à l'association pour l'organisation de l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de convention de partenariat entre la commune et l'association Envol musical tel qu'annexé à la présente délibération
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Hélène TRESSOU

